

## **ASSEMBLÉE DU 25 octobre 2018**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 25 octobre 2018 à 18 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux  
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – ressources humaines et services administratifs partagés

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

M. Ismael Mokooy Moleka, représentant de la Croix-Rouge, prend la parole pour remercier la Société, ses employés et les usagers pour leur générosité dans le cadre de la levée de fonds pour venir en aide aux sinistrés de la tornade et vents violents du 21 septembre dernier.

M. Parent, domicilié au 312, de Calèche à Gatineau, à proximité du terminus d'autobus, mentionne que le service durant la fin de semaine a doublé et demande quelles seront les solutions qui seront proposées pour atténuer le problème de bruit.

**CA-2018-123**

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
  
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 septembre 2018
  - 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 octobre 2018
  
3. **Direction générale**
  - 3.1 Signature de l'entente de service entre les sociétés de transport en commun et l'ATUQ
  - 3.2 Convention cadre – ATUQ pour divers achats regroupés - 2019
  
4. **Direction - gestion de projets**
  - 4.1

5. **Direction des finances**
  - 5.1 Budget pour l'année 2019
  - 5.2 Grille tarifaire pour l'année 2019
  - 5.3 Partage des coûts d'exploitation du transport adapté – année 2019
  - 5.4 Programme des immobilisations – années 2019-2028
  
6. **Direction développement, marketing et communications**
  - 6.1 Honoraires supplémentaires - étude d'opportunité pour un système de transport collectif structurant dans la partie ouest de la Ville de Gatineau
  - 6.2 Octroi de contrat – étude de mesures préférentielles sur le chemin d'Aylmer, à l'intersection de la place Samuel-de-Champlain
  
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Octroi de contrat – fourniture d'uniformes des chauffeurs et des gestionnaires de premier niveau
  - 7.2 Octroi de contrat – déneigement du corridor Rapibus et des quais d'embarquement et de débarquement
  
8. **Direction des ressources informationnelles**
  - 8.1
  
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1
  
10. **Direction de l'approvisionnement**
  - 10.1
  
11. **Levée de l'assemblée**

CA-2018-124

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 septembre 2018**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 septembre 2018 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-125

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 octobre 2018**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 octobre 2018 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-126

**Signature de l'entente de service entre les sociétés de transport en commun et l'ATUQ**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais est membre de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ);

ATTENDU QUE l'ATUQ constitue, à l'heure actuelle, la principale association représentant le transport en commun au Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'une entente de service entre les différentes sociétés de transport en commun et l'ATUQ, visant principalement à définir les rôles et responsabilités des sociétés et de l'ATUQ quant aux activités liées à l'acquisition des autobus;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
ET RÉSOLU :

QUE M<sup>me</sup> Line Thiffeault, directrice générale de la Société, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Société, l'entente de service entre les sociétés de transport en commun du Québec et l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), tel que décrit au préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-127

**Convention cadre – ATUQ pour divers achats regroupés - 2019**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), toute société de transport en commun peut confier à une autre personne morale de droit public le mandat d'acquiescer pour elle tout bien ou service;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats constitué de sociétés et, le cas échéant, d'autres personnes morales de droit public, permet à toute société de bénéficier des avantages découlant d'un plus important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement;

ATTENDU QUE les sociétés sont en mesure d'établir, dès maintenant, certains de leurs besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens ou services pour l'année 2019;

ATTENDU QUE des ententes seront conclues au cours de la période s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2018 et viseront l'acquisition de divers biens ou services, et ce, selon les besoins respectifs précisés par chacune des sociétés mandantes à la société mandatée;

ATTENDU QU'un projet de convention cadre pour divers achats regroupés en 2019 a été élaboré décrivant les obligations et responsabilités des sociétés de transport à l'égard de ces achats regroupés;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé la convention cadre pour divers achats regroupés en 2019 et que la directrice générale ainsi que le secrétaire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-128**

### **Budget pour l'année 2019**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société a l'obligation de déposer, pour adoption à la Ville de Gatineau, son budget pour l'exercice financier suivant;

ATTENDU QUE le budget 2019 de la Société de transport de l'Outaouais s'élève à 149,2 M\$;

ATTENDU QUE le budget 2019 prévoit une somme de 4 M\$ pour les améliorations de service;

ATTENDU QUE les acquisitions d'immobilisations pour les opérations courantes seront puisées à même le fonds d'immobilisation;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau

APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau

ET RÉSOLU :

QUE le budget 2019 de la Société de transport de l'Outaouais, s'élevant à 149,2 M\$, soit adopté;

QUE la somme de 4 M\$ soit réservée pour les améliorations de service en 2019;

QUE l'échelle salariale applicable au personnel d'encadrement soit majorée de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

QUE les acquisitions d'immobilisations pour les opérations courantes soient puisées à même le fonds d'immobilisation;

QUE ledit budget soit transmis, pour approbation, à la Ville de Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-129**

### **Grille tarifaire pour l'année 2019**

---

ATTENDU QUE conformément à l'article 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société doit informer la Ville de Gatineau des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget;

ATTENDU QUE la Société offre à sa clientèle l'accès à une large gamme de forfaits sur carte à puce, ainsi qu'un porte-monnaie électronique et des modes de paiement plus traditionnels;

ATTENDU QUE la structure tarifaire proposée en 2019 continue de valoriser la fidélisation et l'usage accru des titres sur carte à puce;

ATTENDU QUE la Société a prévu à même ses prévisions budgétaires 2019, une hausse moyenne de 1 % de sa grille tarifaire :

Titre	Catégorie	Tarif 2019
Abonnement mensuel	Adulte	98,00 \$
	Étudiant / Tarif social <sup>(1)</sup>	64,00 \$
	Aîné	42,00 \$
Programme Fidélité	Adulte	88,20 \$
	Aîné	37,80 \$
PME (porte-monnaie électronique)	Adulte	3,50 \$
	Étudiant / Aîné / Tarif social <sup>(1)</sup>	2,60 \$
Billet	Adulte / Étudiant / Aîné	3,95 \$
Comptant	Adulte / Étudiant	4,00 \$
	Aîné	2,60 \$
Passe-temps (1 jour)	Adulte / Étudiant / Aîné	7,00 \$
L'Escapade (3 jours)	Adulte / Étudiant / Aîné	20,00 \$
La passe ZAP	12 à 16 ans	21,00 \$
La passe ZAP +	12 à 16 ans	26,00 \$
Campuce STO	21 ans et plus	73,50 \$

<sup>(1)</sup> Admissibilité basée sur le revenu

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
 APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
 ET RÉSOLU :

QUE les tarifs indiqués au budget 2019 et détaillés ci-haut soient établis et mis en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-130

**Partage des coûts d'exploitation du transport adapté -  
 année 2019**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société de transport de l'Outaouais a l'obligation d'offrir, à l'intérieur de son territoire, un service adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE le service de transport adapté est en place depuis le 13 avril 1981;

ATTENDU QU'en date de jour, la Société a adopté son budget pour l'année 2019, lequel budget inclut les prévisions budgétaires du transport adapté, au montant de 8 157 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu du décret n° 654-2009 du 4 juin 2009, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde aux organismes publics de transport en commun une subvention maximale de 75 % des coûts du transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE la Société de transport de l'Outaouais accepte de payer le coût net relié au budget du transport adapté;

QUE la contribution de la Ville de Gatineau au transport adapté soit établie à 4 407 000 \$ pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-131**

**Programme des immobilisations – années 2019-2028**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 132 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société doit, chaque année, produire le Programme de ses immobilisations pour les dix (10) prochaines années, en conformité avec son plan stratégique;

ATTENDU QUE ledit Programme doit être divisé en phases annuelles et doit détailler, par période, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit engager ou effectuer la Société et dont la période de financement excède douze (12) mois;

ATTENDU QUE le Programme des immobilisations pour les dix (10) prochaines années a été produit, que les membres du Conseil d'administration en ont pris connaissance et qu'ils sont en accord avec son contenu;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE le Programme des immobilisations de la Société, pour les dix (10) prochaines années, soit approuvé;

QUE ledit Programme des immobilisations soit transmis, pour approbation, à la Ville de Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-132**

**Honoraires supplémentaires – étude d'opportunité pour un système de transport collectif structurant dans la partie ouest de la Ville de Gatineau**

---

ATTENDU QUE le 23 novembre 2009, le Conseil d'administration approuvait un règlement d'emprunt de 750 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un système en site propre dans la partie ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2010-161 adoptée le 24 novembre 2010, le Conseil d'administration confiait au consortium Roche-Genivar, pour la somme de 506 966 \$, taxes incluses, le mandat de réaliser l'étude de faisabilité de voies réservées en site propre pour le transport collectif rapide dans la partie ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2013-112 adoptée le 25 septembre 2013, le Conseil d'administration autorisait un montant supplémentaire de 105 174 \$, taxes incluses, pour compléter l'étude sous la forme d'une étude d'opportunité pour un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la durée de ce mandat a été plus longue qu'initialement prévu, puisqu'il a été complété en 2017 et que durant cette période, le consultant a considéré de nouveaux intrants, effectué des mises à jour de résultats et produit de nouvelles versions de documents;

ATTENDU QUE ces activités supplémentaires ont engendré des honoraires supplémentaires de 84 767 \$, sans les taxes;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-171;

ATTENDU l'approbation du Comité de gestion et de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
ET RÉSOLU :

QUE le paiement au consortium Roche-Genivar d'honoraires supplémentaires pour la réalisation de l'étude pour un système de transport collectif structurant dans la partie ouest de la Ville de Gatineau, décrit au préambule de la présente résolution, au montant de 97 460,86 \$, taxes incluses, soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

**Octroi de contrat – étude de mesures préférentielles sur le chemin d’Aylmer, à l’intersection de la place Samuel-de-Champlain**

---

ATTENDU QUE le but 2 du plan stratégique 2017-2026 de la Société consiste à jouer un rôle actif dans l’aménagement et le développement du territoire au profit d’un réseau de transport collectif performant et accessible et que la stratégie 1 de celui-ci prévoit l’aménagement du territoire au profit de l’efficience et de l’efficacité en continu du transport en commun sur l’ensemble du territoire, tel que mettre en place des mesures préférentielles là où les autobus sont ralentis par la congestion;

ATTENDU QUE la Société souhaite mettre en place des mesures préférentielles sur le chemin d’Aylmer, à l’intersection de la place Samuel-de-Champlain;

ATTENDU QUE la Société a inscrit le projet pour l’implantation de mesures préférentielles dans le Programme triennal d’immobilisations (PTI) 2018-2019-2020 pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU QUE les dépenses du projet sont admissibles à une subvention de 75 % dans le programme d’aide régulier du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d’offres public en vue d’attribuer un contrat de services professionnels pour la réalisation d’une étude de mesures préférentielles sur le chemin d’Aylmer, à l’intersection de la place Samuel-de-Champlain et qu’à la suite de celui-ci, cinq (5) soumissions ont été reçues, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (excluant les taxes)</b>
CIMA+, s.e.n.c.	205 000 \$
NORDA STELLO inc.	145 800 \$
GHD Consultants Itée	140 000 \$
SNC-Lavalin inc.	91 035 \$
WSP Canada inc.	155 270 \$

ATTENDU QUE la Direction de l’approvisionnement ainsi que la Direction du développement, du marketing et des communications recommandent de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de SNC-Lavalin inc.;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-172;

ATTENDU l’approbation du Comité de gestion et de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
 APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l’étude de mesures préférentielles sur le chemin d’Aylmer, à l’intersection de la place Samuel-de-Champlain soit



octroyé à la firme SNC-Lavalin inc., au montant de 104 667,49 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-134**

**Prolongation de contrat d'une ressource à la Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC)**

---

ATTENDU QUE la planification stratégique de la Société prévoit l'étude d'un grand nombre de projets pour l'année en cours et les prochaines années, incluant l'étude complémentaire pour un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas du nombre de ressources suffisantes pour réaliser ces projets de planification;

ATTENDU QUE la Société a embauché une ressource temporaire d'un (1) an pour remplacer une ressource en congé de maternité;

ATTENDU QUE cette ressource temporaire travaille déjà sur des dossiers de développement, et principalement l'étude complémentaire pour un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU la difficulté de recruter des ressources et que dans ce contexte, le Service de la planification et du développement stratégiques recommande de prolonger l'affectation temporaire d'un employé déjà en place;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, suite à un virement budgétaire du poste « Imprévu », comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-169;

ATTENDU l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE soit prolongé le contrat de M. Michaël Nowakowski au titre temporaire de conseiller stratégique – études et développement à la Direction du développement, du marketing et des communications, pour une durée de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et que son poste soit classifié selon la grille salariale du personnel d'encadrement.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-135**

**Octroi de contrat – fourniture d'uniformes des chauffeurs et des gestionnaires de premier niveau**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'uniformes des chauffeurs et gestionnaires de premier niveau,

pour une période de trente-six (36) mois, comprenant deux (2) commandes et qu'à la suite de celui-ci, deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes
<b>Martin &amp; Levesque Uniformes</b>	978 707,39 \$
<b>Gagnon Levesque Vêtements et articles promotionnels</b>	<i>Rejetée</i>

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que la Direction des Opérations – Service de l'exploitation recommandent de retenir l'offre de la firme Martin & Lévesque Uniformes;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 18-170;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
 APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture d'uniformes des chauffeurs et des gestionnaires de premier niveau soit octroyé à Martin & Lévesque Uniformes et ce, pour une période de trente-six (36) mois, comprenant deux (2) commandes, au montant de 978 707,39 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-136**

**Octroi de contrat – déneigement du corridor Rapibus et des quais d'embarquement et de débarquement**

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour retenir les services d'un entrepreneur pour le déneigement du corridor Rapibus et des quais d'embarquement et de débarquement pour la période hivernale des années 2018 à 2023, incluant deux (2) options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
2991209 Canada inc. (Ronald Pariseau enr.)	3 725 256,51 \$
Gauvreau – Terre de surface	4 867 124,23 \$

ATTENDU QUE la Direction des opérations ainsi que la Direction de l'approvisionnement recommandent d'accepter l'offre de la firme 2991209 Canada inc. (Ronald Pariseau enr.);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, suite à un virement budgétaire du service de la dette pour un montant de 100 000 \$ en 2019, le reste des fonds étant disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-173;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat d'une durée de trois (3) ans (octobre 2018 à avril 2021) avec possibilités de deux (2) années supplémentaires (octobre 2021 à avril 2023) pour le déneigement du corridor Rapibus et des quais d'embarquement et de débarquement soit octroyé à la firme 2991209 Canada inc. (Ronald Pariseau enr.), pour un montant pouvant totaliser 3 725 256,51 \$, taxes incluses, si les deux (2) options de renouvellement d'une année chacune sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-137**

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 45.

Adoptée à l'unanimité

---

Myriam Nadeau,  
Présidente

---

Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée



**STO**

Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 25 octobre 2018**

Me Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux